

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 28 MARS 2024

Délibération n°2024-03-05

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 20 mars 2024

**Objet : Finances : Budget Primitif 2024 -
Aménagement de Zones, Cinéma, Distribution d'Eau, Assainissement Non Collectif,
Déchets Ménagers et Base de Loisirs**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>), M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Martine JAROUSSE -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>), Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, Mme Gisèle BONNAY -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Hervé BLANC</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE,
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISET.

M. le vice-président en charge des finances présente les propositions du budget primitif 2024. Les propositions de budgets primitifs 2024 pour le budget principal, ainsi que pour les budgets annexes aménagement de zones, cinéma, distribution d'eau, assainissement non collectif, déchets ménagers et base de loisirs sont jointes en annexe.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2024, les budgets, général, ZAE et cinéma sont passés sous la nomenclature M57. Les autres budgets restent inchangés :

- Base de loisirs et Déchets ménagers : M4,
- Eau et ANC : M49.

Pour rappel également, les budgets sont votés par chapitre et sont, en conséquence, présentés comme tel en conseil. Les articles sont détaillés lorsque que ceux-ci présentent des différences significatives entre deux exercices ou sur demande des élus.

Les budgets pour l'exercice 2024 s'équilibrent ainsi :

Budget général :

Fonctionnement :	7 778 000.00 €
Investissement :	4 212 000.00 €

Budget annexe Assainissement Non Collectif :

Fonctionnement :	77 300.00 €
Investissement :	11 277.65 €

Budget annexe Zones d'Activités Economiques :

Fonctionnement :	2 606 500.00 €
Investissement :	2 028 432.91 €

Budget annexe Cinéma :

Fonctionnement :	259 800.00 €
Investissement :	58 000.00 €

Budget annexe Eau :

Fonctionnement :	1 553 500.00 €
Investissement :	3 873 150.00 €

Budget annexe Déchets Ménagers :

Fonctionnement :	2 733 500.00 €
Investissement :	874 0000.00 €

Budget annexe Base de Loisirs :

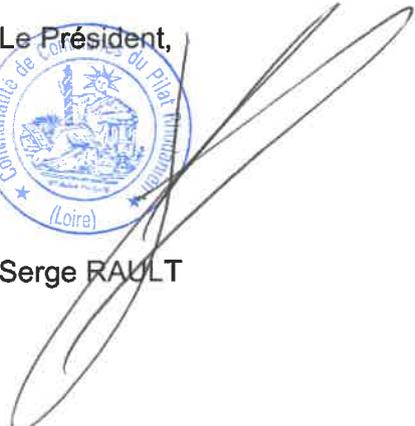
Fonctionnement :	1 353 800.00 €
Investissement :	668 200.00 €

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2024 pour les 7 budgets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Adopte le budget primitif 2024 du budget général et des 6 budgets annexes de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et vote les crédits qui y sont inscrits : au niveau chapitre pour la section d'investissement, sans opération, au niveau chapitre pour la section de fonctionnement, et le vote par chapitre ne s'applique pas aux crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAULT

Secrétaire de séance

Michel BOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240328-2024_03_05a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 04/04/2024